



MAIRIE DE JASSERON

Commune de Jasseron (Ain)

* * * *

DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2022.06-04

Objet : Projet de restauration de l'église de Jasseron – demande de subvention.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

DÉCIDE

Article 1 :

La Commune de Jasseron souhaite entreprendre une restauration complète de l'église. A ce titre, elle a sollicité le cabinet d'architecture DELERS & Associés afin que ce dernier établisse une estimation des travaux à réaliser.

Article 2 :

Le cabinet DELERS & Associés propose un forfait d'honoraires s'élevant à 14 000,00 € HT, soit 16 800,00 € TTC pour la réalisation, en 2023, d'un état des lieux et d'un diagnostic et l'élaboration d'un avant-projet avec estimations.

Article 3 :

La Commune de Jasseron sollicite le Département de l'Ain afin d'obtenir un soutien financier pour la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic ainsi que pour l'élaboration d'un avant-projet avec estimations.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20220630-DM2022_06_04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022



Fait à Jasseron, le 30 juin 2022

Sébastien GOBERT,
Maire